

Libin, le 08.09.2023



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu qu'un camion de déménagement doit stationner à Libin, rue du Commerce 17 le mercredi 20 septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : L'interdiction de stationner sur les places de parking situées devant l'immeuble à Libin, rue du commerce 17, le mercredi 20 septembre 2023 de 10h00 à 17h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3: La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,


E.DUYCK



Pour la Bourgmestre,
L'Echevin délégué,


Christian BALLOT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be